



Les usages sociaux de l'argent

Rendre compte des qualités de la monnaie : un cadre d'analyse

Jérôme Blanc

Ce texte propose un travail analytique d'ordre synthétique afin de rendre compte des qualités de la monnaie. Il cherche à aller au-delà de la conception polanyiennne des monnaies modernes (qui, en reconsidérant la monnaie à partir de leurs manifestations archaïques ou primitives, laisse intacte une partie des conceptions économistes de la monnaie), et il propose un cadre analytique plus systématique que la conception zelizerienne de la monnaie. L'analyse conceptuelle des pratiques monétaires et des usages de l'argent en est le moyen. Elle conduit à restituer aux monnaies modernes leurs qualités – et refuser par là la posture simmelienne qui voit « *la quantité d'argent comme sa qualité même* », sans pour autant passer outre la question de la quantité. Simmel articule qualités et quantité ainsi : « *Le désir recherche d'abord l'objet pour sa qualité, l'intérêt pour sa quantité ne fait généralement valoir son importance qu'à partir du moment où la qualité est déjà, dans une quelconque mesure, réalisée et ressentie* » (Simmel, 1900/2007, p. 312). Ce second temps d'effacement de la qualité par la quantité est discutable, et l'analyse que l'on propose part précisément de l'hypothèse que la quantité n'efface pas la qualité, de sorte que l'étude des qualités apparaît nécessaire.

Dans ce but, je propose d'étudier la monnaie en la concevant d'abord comme avoirs monétaires, autrement dit comme des revenus sous forme de monnaie et dont il s'agit précisément d'identifier les qualités aux côtés de leur quantité. Pour le dire autrement, la monnaie (dans son acception économiste) est inséparable de l'argent (dans son acception sociologique et anthropologique). Une première étape du raisonnement consiste à identifier différentes caractéristiques de l'argent en les formalisant autour d'une métaphore sensorielle (1), ce qui conduit à mettre l'accent sur les qualités diverses que construisent les formes monétaires, les marquages socio-économiques et les univers symboliques. Ses qualités mises au jour, la monnaie moderne apparaît non pas unique, unifiée, de validité universelle ou générale, mais bien plurielle, rapprochant le curseur depuis Polanyi vers Zelizer. L'analyse doit alors se déplacer vers la question des articulations propres à cette

pluralité, et particulièrement la question des formes de conversion et de fongibilité. La suite du texte discute ainsi des articulations de ces qualités en s'interrogeant sur les conditions de la fongibilité et ses difficultés (2).

1. La métaphore sensorielle pour restituer les qualités de l'argent

La métaphore sensorielle peut ici être utile pour identifier différentes caractéristiques de l'argent. Si l'on associe tout à la fois les formes monétaires (moyens de paiement) et les avoirs (les argents, quelque soient les formes prises), on peut renvoyer leurs caractéristiques (qualités et quantité) aux cinq sens. Les termes mêmes de Simmel autorisent à cheminer avec une métaphore sensorielle pour évoquer les qualités de l'argent. Le désir d'argent, dit-il, lui confère en effet une « *brillance colorée* », ou une « *coloration affective* », que la réalisation du désir fait disparaître, efface, au profit d'un recentrage sur la quantité (le combien d'argent) qui devient l'échelle même des qualités : « *les différences de quantité entre les sommes d'argent possédées veulent dire pour leurs possesseurs les différences de qualité les plus considérables* » (Simmel, 1900/2007, pp. 312-313). Zelizer (1994a/2005, p. 27), quant à elle, se positionne d'emblée contre ce qu'elle qualifie de « *daltonisme* » (p. 313). Je propose ici une métaphore dans laquelle la couleur n'est cependant que l'une des caractéristiques de la monnaie.

1.1. Cinq sens

Une première qualité de la monnaie ou de l'argent qu'il faut identifier et isoler est sa provenance, au sens des institutions, organismes ou personnes qui le créent, l'émettent, le transfèrent. Cette provenance définit des formes concrètes : billets, lingots, pièces métalliques, jetons, bons d'achat, chèques, etc. C'est là une question de couleur. L'argent prend la couleur des personnes, organisations ou institutions dont il émane, et renvoie aux formes concrètes qu'on lui confère. On trouve là le sens du « *billet vert* » : parler ainsi du dollar des Etats-Unis, c'est résumer par cette image colorée les institutions qui l'émettent et le gèrent et la puissance économique associée à cette monnaie dans son ensemble. Dans les usages quotidiens, la couleur des billets et celle des pièces permettent de les différencier au premier coup d'œil. Mais la couleur de l'argent renvoie aussi à ceux d'où proviennent les transferts monétaires : un employeur, une institution de sécurité sociale, un créancier quelconque, une banque, etc.

Viviana Zelizer a été l'une des pionnières de la mise à jour de morales associées à l'argent. Ce type de travail est devenu l'un des axes d'une socioéconomie des pratiques monétaires et des usages de l'argent. C'est là une question d'odeur. Certes, l'empereur Vespasien aurait dit à son fils Titus, « *pecunia non olet* », en lui présentant une pièce reçue de la taxe sur les urinoirs qu'il avait instaurée. Vespasien avait tort, ce qu'atteste la postérité de cet apophtegme frappant : l'argent a des odeurs, car ses manifestations particulières prennent sens dans des cadres sociaux qui leur confèrent des moralités particulières. Certains argents puent car leur origine est immorale (« *l'argent sale* » de la langue française

renvoie à un aspect de cet argent immoral) ; ce qui apparaît inodore n'est en fait qu'un argent dont l'odeur est celui de la banalité et du quotidien. De façon plus large, l'odeur de l'argent renvoie la légitimité sociale de l'opération et des opérateurs qui donnent lieu à un transfert d'argent ou une émission de monnaie. En ce sens, l'odeur (les moralités) peut être liée à la couleur (sa provenance).

D'autres travaux mettent l'accent sur la manière dont une forme particulière de monnaie, ou des sommes d'argent, sont intégrées dans une communauté ou une sphère sociale particulière. C'est là une question de saveur, que révèle son ingestion. Cette saveur est celle de l'appartenance à une sphère sociale qui se l'est approprié. Dans certaines sociétés exotiques, le boire symboliquement (Toren, 1989) ou le cuire symboliquement (Carsten, 1989) permet de l'incorporer à une sphère sociale nouvelle. En France, lui donner des surnoms alimentaires dans le langage familial concrétise cette domestication (Darnis, 2005). On parlera plus loin d'univers symbolique.

La monnaie, ou l'argent, est aussi la prétention d'une valeur. Il est essentiel que la valeur prétendue soit authentique et reconnue comme telle. C'est là une question de son. L'argent renvoie un son particulier, que l'on peut associer non seulement aux qualités intrinsèques des formes qu'il prend (le son du papier que l'on froisse ou le tintement des pièces – celles dites sonnantes et rébuchantes étant des pièces métalliques de bon contenu et de bon poids – fournissent des indications basiques sur leur qualité intrinsèque), mais aussi à la sincérité des avoirs, réalisés ou potentiels (un « chèque en bois » rendra un son différent d'un chèque correctement approvisionné).

Enfin, on ne saurait oublier l'idée selon laquelle la quantité représentée par l'argent ou la monnaie constitue une de ses qualités, suivant Simmel. C'est là une question de toucher. Toucher de l'argent, c'est en recevoir ; toucher un revenu, palper des billets, compter les billets d'une liasse ou plonger la main dans une bourse de pièces (comme être pris la main dans le sac) revient à une question de quantité¹. En touchant, on peut soupeser et évaluer la quantité.

Tableau 1 – Métaphore sensorielle

<i>Sens</i>	Couleur	Odeur	Saveur	Son	Toucher	
<i>Signification</i>	Provenance de l'argent	Légitimité sociale	Qualités Appartenance : incorporation dans un univers symbolique		Authenticité de la valeur prétendue	Quantité

¹ L'oncle Picsou des studios Disney plonge dans un réservoir plein de pièces d'or ; nager au contact de sa fortune lui fait un bien immense.

Ainsi, au-delà de la quantité de monnaie que représente un avoir monétaire (ce que l'on touche), et si l'on fait l'hypothèse de l'authenticité de la valeur prétendue (le son que rend la monnaie est authentique), cet avoir monétaire se distingue d'autres avoirs selon trois critères qualitatifs : la forme monétaire qu'il prend (sa couleur) (1.2), un ensemble de marqueurs socio-économiques qui lui donnent une certaine moralité (ses odeurs) (1.3) et l'univers symbolique dans lequel il est inséré (sa saveur) (1.4).

1.2. La monnaie moderne dans la pluralité de ses formes

La façon la plus visible de différencier les avoirs monétaires consiste à différencier leurs formes monétaires, c'est-à-dire les instruments utilisables en paiement par lesquels les avoirs s'objectivent. Dans notre cadre d'analyse, il faut constater non seulement la grande pluralité des instruments monétaires dans les sociétés modernes, mais aussi leur permanence, car elle est observable tant en situation de crise que dans des sociétés économiquement, politiquement, financièrement stables (Blanc, 2000).

Cette pluralité est d'abord celle de ce qu'on appelle la « monnaie nationale » et qui est loin d'être un ensemble parfaitement homogène et sans distinctions. De façon générale, un système monétaire national est organisé autour de l'articulation de la monnaie publique, dont la logique d'émission est politique, et surtout de monnaies bancaires qui, dans ce système, apparaissent à parité. Ce système bien huilé peut éclater en situation de crise ; et il est par ailleurs très daté historiquement. La notion de pluralité renvoie aussi aux autres formes monétaires, que l'on rencontre, là encore, de façon très vive lors de situations de crise, mais qui n'en sont pas moins observables hors crise (Blanc, 2000 ; voir aussi Blanc, 1998b).

Cependant, pour mieux comprendre cette pluralité, opérer une double distinction est nécessaire. En premier lieu, certaines formes monétaires sont subordonnées au système de compte national (elles portent l'unité de compte nationale), tandis que d'autres s'en autonomisent via une unité de compte spécifique. En second lieu, certaines formes monétaires, comme les monnaies nationales sont formellement construites comme *all purpose money*, au sens où elles sont indifférenciées par principe et doivent donc pouvoir servir tout type d'usage monétaire. D'autres renvoient au contraire à une logique de *special purpose money* : leur validité est limitée à un ensemble d'usages prédéfinis et ces limitations sont inscrites dans la forme monétaire elle-même (Blanc, 2000, pp. 95-114). Leur validité peut être limitée dans l'espace, dans le temps, dans les personnes qui y ont accès, dans les prestations accessibles par leur biais. Ces contraintes ainsi que l'impossibilité fréquente de les convertir en avoirs monétaires sous d'autres formes sont le fait de la loi ou de règles fixées par leur émetteur. Elles sont donc construites de sorte que leur usage ne soit pas indifférencié par principe, ce qui contrevient, on le verra, à l'hypothèse de fongibilité de la monnaie.

On trouve là en particulier des monnaies sociales et locales ainsi que des bons d'achat et des systèmes commerciaux de fidélisation de la clientèle par distribution de points d'achat. Tous trois sont institués de façon indépendante et par des instances différentes (pouvoirs publics, entreprises, associations de la société civile, etc.). Le rapprochement que l'on peut faire avec des *special purpose money* se renforce quand ces instruments sont construits pour être en dehors des transactions marchandes, comme dans le cas des monnaies sociales ; mais l'analogie a ses limites car les cloisonnements et les affectations de ces monnaies ne renvoient pas à des différences de statut des personnes ou à des rites sociaux structurants, comme c'est souvent le cas dans les *special purpose money* primitives. Il faut donc conclure de cette présentation que la coexistence d'une pluralité d'instruments monétaires est à la fois normale et pérenne, jusque dans les sociétés modernes et stables au plan politique, économique, financier et monétaire — à moins de partir d'une définition politique de la normalité qui exclut de fait ce type de pratiques... Il faut aussi conclure à la coexistence dans les sociétés modernes de ce qui a prétention à être monnaie à tous usages (par exemple les monnaies nationales) et de ce qui n'en a pas la prétention mais qui néanmoins fait aussi l'objet de pratiques monétaires.

Ces conclusions renvoient à deux hypothèses fondatrices qui rompent avec le sens commun concernant la fongibilité générale des monnaies dans les sociétés modernes. Il faut, en tout premier lieu, opérer une dissociation épistémologique, sinon ontologique entre souveraineté politique et souveraineté monétaire. Il est nécessaire, en outre, d'élargir le champ de vision dans deux directions pour comprendre en profondeur le fait monétaire : d'une part, il s'agit d'intégrer un ensemble de pratiques monétaires (c'est-à-dire articulant compte et paiement) qui peuvent ne pas être médiatisées par les instruments monétaires habituels ; d'autre part, il s'agit de ne pas voir seulement les pratiques des acteurs comme l'usage d'outils donnés, mais aussi comme appropriation et façonnement de ces outils leur conférant des significations sociales multiples. La pluralité est donc double : c'est une pluralité des formes de monnaies (une question de *couleur*, que nous venons de présenter) et mais c'est aussi une pluralité des usages des monnaies, dont nous traiterons par la suite.

Les formes monétaires existantes fournissent donc une qualité propre (une couleur) aux avoirs monétaires. Cette qualité est d'autant plus déterminante que la fongibilité des formes monétaires considérées est réduite. Par exemple, un avoir sous la forme de bons d'achat (comme des bons d'alimentation pour les pauvres) a, du fait de la qualité de cette forme monétaire particulière, une signification sociale très différente d'un avoir de même montant, fourni par le même organisme, mais déposé en compte courant, donc fongible dans le reste des avoirs du bénéficiaire. C'est là une question forte, liée à la moralité, qu'a abordée de front Zelizer (1994a/2005) lorsqu'elle a analysé le développement de monnaies multiples et les conflits sociaux qui leur étaient associés. Cela renvoie à une autre des qualités de la monnaie : les marqueurs socio-économiques.

1.3. Les marquages socio-économiques des avoirs monétaires

Au-delà des formes monétaires qui les objectivent, les avoirs sont aussi qualifiés par des marqueurs socio-économiques. Ce sont des procédures de différenciation subjective des avoirs dans leurs usages, quelles que soient les formes prises par ces avoirs. Elles les affectent de façon à la fois puissante et invisible, c'est pourquoi on peut considérer ces marqueurs comme des odeurs métaphoriques. Les marqueurs proviennent de trois grandes sources : des règles comptables (qui jouent sur les modes de comptabilisation des avoirs et les modes de mise en réserve et orientent ainsi partiellement les usages monétaires, particulièrement ceux des organisations, des facteurs cognitifs et des normes morales. Comme on le verra plus tard, toutes ces sources de marquage produisent des cloisonnements qui sont autant de limites à la fongibilité. On présente ici succinctement les seuls facteurs cognitifs et normes morales, moins évidents que les règles comptables.

Facteurs cognitifs

Les facteurs cognitifs ont été relativement bien documentés dans des travaux sociologiques ou socioéconomiques (voir par exemple Zelizer, 1994a/2005 ; Singh, 1997 ; Salmona, 1999 ; Guérin, 2000 et 2002). Ils se sont concentrés en particulier sur des difficultés d'ordre cognitif conduisant des personnes en situation « d'angoisse budgétaire » (Guérin, 2000, 2002) à procéder à des cloisonnements dans leurs usages monétaires. La plupart de ces études sur la gestion budgétaire des ménages ont mis en valeur le rôle central des femmes. Beaucoup de ces études ont porté sur des populations en difficultés, non parce que seules ces populations supporteraient des contraintes conduisant à une certaine affectation des avoirs et des moyens de paiement, mais parce que les facteurs de cette affectation sont plus aisément identifiables et plus marqués chez elles — et du fait de la commande sociale de travaux sur ces populations. On peut étendre ces formes de cloisonnement au-delà du seul champ de l'exclusion ou de la pauvreté : si ces situations durcissent la nécessité des cloisonnements cognitifs, ceux-ci semblent constituer une constante des pratiques budgétaires (Zelizer, 1994a/2005).

Les limitations cognitives de la fongibilité monétaire permettent aux personnes de simplifier des choix et des calculs complexes. Cette simplification repose sur l'établissement de cloisonnements dans les sources des revenus, notamment par le biais de modes de comptabilisation spécifiques et de mises dans des réserves cloisonnées, de sorte que certains avoirs sont réservés à des usages prédéterminés. Ces modalités de gestion budgétaire conduisent à construire des routines et à établir des hiérarchies claires dans les paiements à réaliser. La simplification opérée peut se faire au détriment d'une gestion budgétaire optimale. Pahl (2000), observant les pratiques de comptabilisation au sein des ménages, considère qu'elles sont peu pertinentes mais qu'elles reflètent des données objectives relatives aux revenus du couple et à la nature des relations dans le couple. L'absence d'optimalité de la gestion budgétaire peut donc renvoyer non seulement à des

difficultés de calcul, mais aussi à des logiques de relations intrafamiliales, ou encore aux engagements sociaux dans lesquels se trouve pris un ménage ou une personne, etc.

Weber (2006) rappelle la pratique, courante, des enveloppes, dans les « *classes populaires françaises honorables* » au moins jusqu'à la bancarisation des salaires enclenchée à la fin des années 1960. Pour une personne en situation budgétaire difficile, la gestion budgétaire cloisonnée peut revenir aujourd'hui encore à placer de l'argent dans une enveloppe réservée au règlement de la cantine des enfants, dans une autre réservée au règlement des dettes « dures » comme les factures d'électricité ou le loyer, etc. Au-delà de ces enveloppes bien concrètes, une « *comptabilité mentale* » (Zelizer, 1994a/2005) peut être développée sur la base d'avoirs pourtant formellement fondus. C'est alors le sens abstrait de « l'enveloppe » qui l'emporte sur son sens concret. L'argent affecté peut provenir de sources bien déterminées : Guérin (2002, p. 207) prend l'exemple d'un ménage composé d'une femme divorcée et ses enfants et dont les ressources d'origines diverses (allocations familiales, allocation de solidarité spécifique, petits travaux de ménages) sont affectées à des usages déterminés (respectivement, des paiements réguliers et contraints comme le loyer ; des dépenses du quotidien et d'autres dont la contrainte est moins forte ; des dépenses de loisir et de plaisir). Les facteurs cognitifs de marquage sont alors entremêlés à d'autres facteurs tenant aux normes morales.

Normes morales

Des travaux sociologiques et socioéconomiques ont assez bien documenté l'impact des dimensions morales (incluant des dimensions affectives) associées aux revenus d'où proviennent les avoirs monétaires². Le marquage moral des revenus peut perdurer depuis leur source jusqu'à leur usage final en paiement dès lors que le mode de comptabilisation choisi et le mode de mise en réserve permettent de conserver le marquage : par exemple, le dépôt de certains revenus sur un livret A, de sorte qu'ils alimentent un fonds utilisable dans un but particulier, ou le versement sous forme manuelle d'une allocation dans une enveloppe. Au-delà de la possibilité de dresser des comptes bien cloisonnés dans leur gestion (un livret A, un compte courant, une enveloppe), il y a la possibilité, comme on l'a vu, de tenir une « *comptabilité mentale* » (Zelizer, 1994a/2005) qui identifie les composantes d'un compte et qui permet, en les différenciant, de les affecter à des usages spécifiques.

Les techniques existent donc pour différencier les avoirs selon leurs sources. Celles-ci peuvent être distinguées selon leur régularité (revenu régulier versus revenu extraordinaire ou ponctuel), selon leur montant (revenu important ou petite entrée d'argent), selon l'organisation ou la personne qui les a versées (entreprise, amis, famille, caisse d'allocations

² La question des cloisonnements moraux doit bien être distinguée de celle des limites morales de l'usage de la monnaie, qui définissent les limites à l'intérieur desquelles la monnaie est employée mais ne disent rien sur la façon dont elle y est employée ; on évoquera cette question dans la suite de ce texte.

familiales, fisc, banque, assurance...), selon les raisons pour lesquelles ces avoirs ont été obtenus (travail, remboursement, cadeau, prêt, avance, héritage, larcin...). C'est ainsi que, au-delà des contraintes objectives de gestion budgétaire, des revenus réguliers sont prioritairement affectés aux dépenses du quotidien. Au contraire, les revenus exceptionnels sont affectés à des usages différents, qui améliorent le quotidien ou le transcendent : un investissement, une dépense de loisir ou de plaisir individuel, ou encore une épargne exceptionnelle en vue de dépenses ultérieures d'un gros montant ou socialement importantes. L'argent de l'héritage, par exemple, ne peut être aisément fondu dans les avoirs du bénéficiaire : il reste marqué par son origine et son usage prendra en compte, en général, cette origine. Autre cas, Laé et Murard (1985, p. 87) donnent l'exemple d'une famille pauvre ayant gagné au tiercé, qui utilise ce gain pour acheter des meubles et faire preuve de prodigalité, le tout donnant l'occasion d'améliorer la « *surface sociale* » de la famille. « *Avec l'argent gagné au jeu, on doit toujours se montrer généreux* », dit à l'heureux gagnant d'une course hippique l'un des personnages d'un roman de Adolfo Bioy Casarès, *Le songe des héros* (*El sueño de los heroes*, 1954).

1.4. La monnaie dans les univers symboliques

Les avoirs monétaires sont donc objectivés par des formes et subjectivés par des marquages socio-économiques. Ils sont aussi qualifiés par un univers symbolique particulier. Par « univers symbolique »³, j'entendrai un espace homogène de représentations caractérisé par une hiérarchie en valeurs et des normes morales. Il est un ordre monétaire surplombant, en ce qu'il s'impose aux acteurs par la définition du cadre dans lequel leurs pratiques prennent place et les formes monétaires prennent sens. Un univers symbolique dispose de sa propre légitimité et de ses propres modes de légitimation, que l'on peut articuler à de grandes structures telles que l'identité nationale, l'appartenance communautaire, la parenté, l'échange et l'univers marchands, etc. Il y a donc une souveraineté propre à chaque univers symbolique, dont sont investies des personnes (par exemple le patriarche) ou des institutions spécifiques (par exemple la banque centrale), ou qui est présente de manière diffuse de sorte qu'elle est portée par l'ensemble de la collectivité (par exemple les dispositifs de monnaies sociales). Cette souveraineté se traduit par l'usage d'une unité de compte spécifique ou d'un ensemble spécifique et articulé d'unités de compte, ainsi que de modes de hiérarchisation et de valorisation des biens spécifiques. L'unité du compte est au fondement de l'homogénéité de l'univers symbolique. L'ensemble définit une communauté de paiement. L'univers symbolique renvoie à la catégorie éthique de la confiance identifiée dans Aglietta et Orléan (1998) : la confiance éthique relève d'une adhésion collective à un système de valeurs et de représentations qui définissent un univers symbolique particulier. Un univers symbolique contient des normes, qui définissent les limites des usages sociaux de la monnaie et qui peuvent aussi orienter ces usages.

³ Cette idée est empruntée à Jaime Marques-Pereira et Bruno Théret (2002) et à Ludovic Desmedt (2008).

En ce sens, on peut considérer l'espace des pratiques monétaires organisé autour d'une monnaie nationale comme un univers symbolique propre ; mais, imbriqués dans cet univers symbolique national et parfois en contact avec plusieurs de ces univers nationaux, peuvent être identifiés des univers symboliques plus ou moins autonomes, souvent subordonnés, qui empruntent à celui-ci tout en proposant une hiérarchie des valeurs spécifiques. On peut comprendre, en ce sens, l'existence de monnaies sociales émises par des associations qui prétendent construire à l'échelle d'une communauté *ad hoc* un ensemble de représentations et de pratiques pour partie autonomes, autour d'une unité de compte interne.

La distinction entre deux ordres sociaux telle que Parry et Bloch la développent (1989) fournit une autre dimension à la notion d'univers symbolique. Parry et Bloch opposent deux ordres : un ordre de court terme, centré sur les opérations commerciales et l'individu poursuivant son propre intérêt, et un ordre de long terme, centré sur les conditions de pérennité et de reproduction de la société. Tous deux apparaissent antagoniques. Marques-Pereira et Théret (2002) ont appliqué au cas de l'extraordinaire système monétaire cubain des années 1990 cette analyse distinguant ordres de court et de long terme. La construction de la convertibilité du peso cubain via une monnaie intermédiaire (le peso convertible) et des sas de convertibilité différenciés permettaient de préserver l'ordre cubain de long terme tout en permettant à l'économie cubaine de bénéficier à court terme de l'afflux des dollars fournis par touristes et émigrés. Or, dans le langage du présent texte, cet antagonisme, qui n'empêche pas l'articulation et des formes de conversion, est celui d'univers symboliques distincts.

2. Convertir la monnaie

L'existence de formes monétaires et d'univers symboliques différents ainsi que la présence de marqueurs socio-économiques confèrent à la monnaie une dimension qualitative que la science économique rejette pour ne se consacrer qu'à la quantité : ces qualités ne seraient qu'un résidu historique voué à disparaître, une bizarrerie à la lisière de la rationalité, si elle n'est pas tout à fait en dehors, ou encore une particularité intéressant le sociologue et l'anthropologue mais en aucun cas l'économiste. Or ces éléments permettent d'aborder de façon critique les deux critères combinés de définition de la fongibilité : l'indifférenciation des avoirs monétaires et leur convertibilité. De la sorte, ils fournissent la base d'une critique de la conception classique de la monnaie, mais aussi de celle polanyienne.

Ses qualités mises au jour, la monnaie moderne apparaît non pas unique, unifiée, de validité universelle ou générale, mais bien plurielle. Sa fongibilité ne va pas de soi. L'identification des difficultés de fongibilité, voire de ses ruptures, suppose de développer une approche extensive de la convertibilité ; c'est l'objet de cette section. Après avoir posé le problème (2.1), je présenterai les deux critères définitionnels de la fongibilité :

indifférenciation (2.2) et convertibilité des avoirs (2.3), avant d'en esquisser les conséquences théoriques en conclusion.

2.1. Le problème

Jusqu'ici, l'hypothèse selon laquelle les sociétés modernes seraient marquées (et différenciées des sociétés anciennes) par la présence de *all purpose money* demeure valide. Il ne s'agit pas de prendre la position strictement inverse, mais de questionner le degré de généralité des usages auxquels est destinée la monnaie courante, ou plus précisément les moyens de paiement habituels tels que les pièces, billets et avoirs bancaires libellés dans l'unité monétaire officielle. Il s'agit ici de raisonner sur les instruments qui constituent la monnaie moderne. Considérer que la monnaie est à tous usages suppose soit que chacun de ses instruments permet d'accéder à tout ce qui est payable en monnaie, soit que ses instruments, pris séparément, ne le permettent pas mais sont suffisamment fongibles (autrement dit, les avoirs monétaires seraient indifférenciés et interchangeables) pour que la détention d'avoirs monétaires le permette quoi qu'il en soit. Un exemple banal suffit à écarter rapidement la première possibilité : la difficulté à régler en France tout type de transaction au moyen de la monnaie scripturale. La discussion doit donc se focaliser sur les conditions de fongibilité des instruments monétaires.

La fongibilité de la monnaie est un postulat économiste fondateur. Il en résulte que les relations entre monnaies sont analysées au travers du critère de concurrence. Ces deux idées posent problème : dans des espaces monétaires caractérisés par la concurrence et la fongibilité, comment en effet comprendre la coexistence évolutive mais permanente d'une pluralité d'instruments monétaires ? Ne devrait-on pas observer au contraire une simplification progressive du paysage, sous l'action conjuguée du mécanisme de la concurrence et de pouvoirs publics soucieux de leur souveraineté monétaire ? Or la façon dont les monnaies sont articulées ne relève pas nécessairement de la concurrence. L'imparfaite fongibilité des monnaies est précisément une raison puissante à cela.

La critique du principe de fongibilité de la monnaie n'est certes pas nouvelle. Déjà, la présentation par Polanyi (1957) des monnaies primitives allait dans ce sens. Mais elle est de plus en plus courante dans les études sociologiques et anthropologiques des pratiques budgétaires, financières et monétaires, et la critique est passée de l'examen des monnaies exotiques à celui des monnaies modernes. Ces études donnent à voir un ensemble de facteurs qui orientent l'usage et l'articulation des avoirs monétaires et des formes de monnaies. Nombreux sont les travaux qui, principalement depuis les années 1980 et surtout 1990, vont dans ce sens. On peut citer ici, à titre d'exemple, des travaux de sociologues (Zelizer, 1994a/2005 ; Singh, 1997 ; Pahl, 2000), d'anthropologues (Crump, 1981, qui développe un chapitre sur les « *boundaries of money* » ; Parry et Bloch, 1989), de psychologues (Salmona, 1999) mais aussi d'économistes (Mélitz, 1970 ; Servet 1978, 1981, 1996 et 2006 ; Thaler, 1991 ; Vallat, 1999 ; Guérin, 2002, etc.). Thaler (1991), partant d'un

cadre théorique orthodoxe qu'il cherche à critiquer, considère quelques cloisonnements dans les usages de la monnaie comme l'une des pratiques bizarres qui placeraient les individus à la limite de la rationalité. Mais parmi cet ensemble de travaux, l'étude la plus marquante est sans doute celle de Zelizer (1994a/2005), qui réfute le caractère fongible de la monnaie en mettant à jour un ensemble de pratiques de cloisonnement et leur pérennité au cœur même d'une société occidentale qui accède à la modernité, puisque c'est au cas des Etats-Unis entre 1870 et 1930 qu'est consacrée son étude. Les banderilles contre le postulat de fongibilité se sont donc multipliées.

Je propose ici un essai de systématisation de ces analyses des cloisonnements monétaires. Pour cela, il faut placer au centre de l'analyse les avoirs monétaires, définis quantitativement (une certaine quantité de monnaie) et surtout, ici, qualitativement : ils prennent une forme monétaire particulière, sont insérés dans un univers symbolique et portent des marqueurs socio-économiques qui orientent leurs usages. Ceci permet de discuter en profondeur d'une part l'indifférenciation et d'autre part la convertibilité, qui sont deux critères définitionnels de la fongibilité. Apparaissent en contrepoint des différences de qualités entre les avoirs monétaires ainsi que des relations sous la forme de conversions, entendues dans un sens anthropologique et au contenu diversifié.

Selon l'idéal de fongibilité, en effet, la diversité des avoirs et les formes monétaires qu'ils prennent⁴ ne sauraient atténuer le caractère généralisé ou universel de leurs usages, et aucun cloisonnement ne saurait empêcher le passage d'une forme monétaire à une autre. La fongibilité combine donc l'indifférenciation d'avoirs possédés sous forme de monnaie et leur inter-convertibilité. Une telle conception conduit à se poser deux questions principales : d'une part, sur la réalité de l'indifférenciation des formes de la monnaie et des avoirs possédés sous une forme ou sous une autre, et, d'autre part, sur le degré de convertibilité de ces formes. Or les trois qualités des avoirs monétaires identifiées précédemment permettent d'aborder de façon critique ces deux critères.

2.2. Le critère d'indifférenciation

Dans la conception classique de la monnaie se trouve l'idée selon laquelle la monnaie permettrait d'accéder à l'ensemble des biens et services disponibles dans l'économie. L'indifférenciation est cette absence d'affectation par principe de la monnaie à des destinations particulières. Elle suppose son inscription dans un même univers symbolique, l'absence de marqueurs socio-économiques et des formes monétaires équivalentes et substituables.

Il existe pourtant bien des possibilités de différenciation, qui se traduisent par l'affectation d'avoirs à des destinations et / ou des destinataires plus ou moins précis. La différenciation des avoirs peut être opérée par leurs détenteurs ou leurs gestionnaires à

⁴ C'est-à-dire, ainsi qu'elles sont définies précédemment, les divers instruments monétaires utilisables en paiement.

plusieurs moments de la séquence des opérations qui conduisent, depuis la réception des avoirs, aux usages monétaires en paiement :

- L'origine des avoirs : produit du travail, de placement, de dons ou d'allocations, revenu régulier ou exceptionnel, revenu légal ou clandestin, etc. - où l'on peut aisément distinguer par exemple le salaire des gains au jeu, des allocations sociales ou des compensation de sinistres ou de pertes subies, ou encore de l'héritage ;
- Le mode de comptabilisation des revenus, qui consiste à enregistrer, au moyen d'une unité de compte, une opération d'entrée de revenu, de sortie de revenu ou encore d'affectation de revenu. Ici peuvent intervenir des clés de répartition conduisant à séparer des parts de revenus afin de les comptabiliser différemment ;
- Le mode de mise en réserve des revenus, qui consiste à déposer une somme dans une réserve en attendant son usage ultérieur comme dépense, comme prêt ou comme placement. Les réserves utilisées peuvent être matérielles (enveloppes, boîtes...) ou scripturales (comptes, livrets, placements bancaires) ;
- Les formes de la monnaie servant au paiement : il peut y avoir un choix entre formes, et des marques physiques peuvent être pratiquées sur les formes employées, qui les différencient voire les personnalisent ;
- Enfin, l'identité du détenteur (en particulier le genre, l'activité et la communauté d'appartenance) peut aussi jouer un rôle majeur dans la différenciation des avoirs. Par exemple, à l'intérieur des couples en ménage, les revenus peuvent être différenciés selon les personnes qui les reçoivent : le salaire de l'homme n'est pas nécessairement perçu de la même façon que celui de la femme, et son usage en est affecté en conséquence.

Au total, les opérations de cette séquence confèrent aux avoirs monétaires disponibles des qualités qui les différencient les uns des autres et peuvent considérablement réduire leur substituabilité. Mais, alors que certaines de ces qualités peuvent être objectivées par la forme monétaire employée, d'autres (plus nombreuses) demeurent subjectives puisqu'elles renvoient aux marqueurs socio-économiques identifiés précédemment.

La différenciation qualitative des avoirs permet de les considérer par principe comme des argents différents dont la fongibilité n'est pas assurée. L'anglais permet de procéder plus clairement à un tel décalage, en qualifiant de « *monies* » des avoirs différenciés, comme le fait Zelizer (1994a/2005), ce qui les distingue à la fois des « *currencies* », les formes monétaires en circulation, et du singulier « *money* », le terme générique pour l'argent et la monnaie. C'est dans cette incertitude sur la fongibilité des avoirs qu'intervient l'analyse des conditions de leur articulation *via* des processus de conversion.

2.3. Le critère de convertibilité

Le second critère permettant de définir la fongibilité de la monnaie est sa convertibilité, c'est-à-dire la capacité d'opérer une conversion d'avoirs. Or les qualités de la monnaie (au travers des formes monétaires, de l'univers symbolique et des marqueurs socio-économiques) font que les opérations de conversion ne sont pas dénuées de sens, naturelles et automatiques. Ce critère pose donc tout autant problème que celui d'indifférenciation. La convertibilité ne peut pas être comprise ici comme la seule garantie de pouvoir passer d'une monnaie à une autre au moyen d'un taux de change fixe ou flottant pour un ensemble diversifié d'opérations. Cette situation est un cas très particulier de procédures beaucoup plus complexes et étendues de conversions, qu'une approche institutionnaliste combinant sociologie économique et anthropologie permet de mettre à jour.

Au sens anthropologique du terme, j'entends par conversion la transformation des caractéristiques d'un avoir de sorte que tout ou partie de ses qualités est transformé : l'univers symbolique dans lequel il s'insère, la forme monétaire qu'il prend et les marquages socio-économiques qu'il porte. Cela peut nécessiter une transformation quantitative. Ceci implique que l'on ne peut confiner la notion de convertibilité aux seuls contacts entre monnaies différentes (au sens de monnaies d'autorités monétaires différentes).

Ce qu'on appelle le « change » habituellement est une conversion opérée sur l'univers symbolique et la forme monétaire : par exemple, la conversion d'une somme depuis l'euro vers le dollar canadien. Mais le retrait d'espèces depuis un compte bancaire, ou la transformation de certaines espèces en d'autres de la même monnaie sont aussi une opération de conversion dans le sens plus large qu'on veut lui donner. Nul besoin, d'ailleurs, de recourir à cette conceptualisation pour ce type d'opération : il suffit d'observer l'entremêlement de ces deux types d'opérations dans des sociétés fortement dollarisées et où domine l'usage de la monnaie manuelle. Au Cambodge, dans les marchés populaires de la capitale se trouvent systématiquement des changeurs qui font autant le change de la monnaie locale avec la monnaie étrangère de référence, que le change entre espèces de différentes valeurs nominales de la monnaie locale ou de la monnaie étrangère. Une conversion peut aussi être opérée par le passage d'un univers symbolique à un autre sans pour autant que la forme monétaire soit transformée : l'histoire coloniale fournit des exemples d'usage des espèces coloniales par les populations indigènes (Servet, 1998b) ou, à l'inverse, d'usage de monnaies indigènes par les colons (Servet, 1998b ; Desmedt, 2008). Ou encore, une conversion peut consister à modifier les marqueurs socio-économiques sans transformer ni la forme monétaire ni son univers symbolique, de sorte que l'on modifie l'affectation subjective d'une somme à une destination particulière, ou que l'on crée une telle affectation subjective. Par une socioéconomie des conversions monétaires, il est donc possible d'analyser de manière systématique ce que Zelizer (1994a/2005) identifie de façon

empirique, et compléter l'analyse des marquages subjectifs en introduisant l'analyse des procédures de conversion qui les défont.

La conversion est réalisée par des opérateurs dont la légitimité repose sur des critères variables. Un agrément officiel est un premier critère de légitimité concernant les opérations de conversion de formes monétaires elles-mêmes. On peut citer les banques, boutiques de change agréées, *traders*, etc. pour les monnaies nationales ; les banques pour la conversion entre formes d'une même monnaie (entre formes de monnaie scripturale et de monnaie manuelle) ; autrefois, et lorsque, comme en Angleterre, porter son métal à frapper était possible, l'hôtel des Monnaies ; les organismes émetteurs pour ce qui concerne un ensemble de monnaies parallèles (par exemple, une librairie assure ce rôle pour la monnaie communautaire Ithaca Hour, dans la ville de Ithaca, Etat de New York, États-Unis) ; pour les titres de services, les organismes émetteurs tels que des sociétés de la firme multinationale Accor ou la coopérative Chèque déjeuner, etc. Des changeurs à la sauvette, opérateurs clandestins ou, du moins, informels, peuvent aussi opérer des conversions en pratiquant des taux « au noir » : à l'attention des touristes notamment mais aussi de la population locale dans le contexte d'un système de change surévalué ou de monnaie dont la convertibilité est officiellement restreinte ; ou encore servant à changer des narcodollars de trafiquants qui ne peuvent opérer via les changeurs officiels, comme dans la rue Ocoña, à Lima (Grosse, 1991), où l'on sait par ailleurs que le volume de ces dollars a alimenté la banque centrale et le système bancaire formel à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Dans ce dernier cas, l'opération de conversion de narcodollars en monnaie nationale, via des changeurs informels, constitue une opération de « blanchiment » car ces dollars, une fois achetés par les banques et, en particulier, la banque centrale, sont lessivés, donc désodorisés, délestés de leurs origines immorales.

D'autres opérations de conversion, délaissant la forme monétaire pour se concentrer sur l'univers symbolique et les marqueurs socio-économiques, ne sont pas opérées dans le cadre d'institutions financières légales. Parmi ces opérateurs, on trouve les femmes d'une communauté insulaire de pêcheurs de Malaisie qui, recevant l'argent gagné par leur mari pêcheur lors de la vente du poisson, l'intègrent dans la sphère domestique d'une façon qui fait parler Carsten de cuisson symbolique de l'argent (Carsten, 1989) ; elles l'introduisent ainsi, délesté de sa connotation marchande et individualiste, dans l'univers symbolique communautaire dominé par les femmes. Selon la métaphore sensorielle évoquée plus haut, l'univers symbolique renvoie à une question de saveur ; l'intégration d'une monnaie dans un univers symbolique donné renvoie ainsi à une ingestion : c'est ce qui est proprement montré dans ce cas précis. Ailleurs, les gains des mineurs de Potosi (Bolivie), marqués d'une origine diabolique, sont convertis eux aussi par les femmes, dans le cadre protecteur de la vierge Marie, lorsque les mineurs les leur confient – sans quoi c'est par dilapidation dans les bars et les maisons closes que les mineurs les convertissent, comme on blanchit l'argent de la drogue (Absi, 2008). Citant une étude menée dans les années 1980, Zelizer (1994a/2005, p.

29) évoque le même type de dilapidation chez les prostituées d'Oslo : l'argent de la prostitution est si marqué de son origine qu'il brûle les doigts des prostituées, lesquelles, en dépit des montants gagnés, ne parviennent pas à joindre les deux bouts ; la dépense effrénée en sorties, drogue, alcool et vêtements apparaît là comme la seule conversion possible pour blanchir l'argent. Il faut noter que les revenus légaux, tirés de la protection sociale, ne sont pas, eux, dilapidés.

Conclusion : enjeux d'une socioéconomie des conversions monétaires

L'examen des conditions d'indifférenciation et de conversion de la monnaie permet une déconstruction du postulat économiste de la fongibilité. La fongibilité apparaît ainsi plurielle : le modèle pur de fongibilité parfaite, permise par une combinaison efficace de convertibilité et d'indifférenciation de la monnaie, apparaît contradictoire avec un certain nombre d'observations à micro-échelle quant aux pratiques monétaires modernes. L'un des enjeux majeurs de l'étude des usages de l'argent est ainsi de comprendre les procédures de conversion qui transforment les significations sociales de l'argent. La conversion des avoirs monétaires apparaît comme un opérateur générique de transformation qualitative de la monnaie conçue dans un sens anthropologique : c'est ce que j'entend par socioéconomie des conversions monétaires.

La combinaison de marqueurs socio-économiques, de formes monétaires et d'univers symboliques potentiellement distincts suggère l'étendue des conversions possibles⁵. Les opérations de conversion peuvent certes assurer la fusion des avoirs, en réduisant leurs qualités (ainsi que l'opère un changeur passant d'une devise à une autre) ; mais elles peuvent aussi établir un cloisonnement strict de l'usage des avoirs en leur conférant des qualités nouvelles et irréductibles. Dans ce dernier cas, les qualités des avoirs rendent la fongibilité improbable, voire impossible ; ceci a pour conséquence de réduire leur substituabilité, et donc la capacité de concurrence qui est au cœur des raisonnements économistes.

Il est vrai que beaucoup de ces difficultés de fongibilité dont on a parlé apparaissent subjectives, à micro-échelle et temporaires. Celles liées à l'affectation d'avoirs monétaires par leur marquage socio-économique en particulier (comme la dilapidation de revenus de jeux de hasard en agapes et fêtes) ne semble pas remettre en cause une analyse macroéconomique de la fongibilité monétaire. En revanche, ce qu'indiquent ces qualités diverses des avoirs monétaires est que l'on ne saurait réaliser une théorie socioéconomique de la monnaie en tenant la monnaie pour strictement indifférenciée. Ce qui apparaît insignifiant au plan macroéconomique est signifiant au plan microsocial.

Allons plus loin, cependant. Dans les situations limites de contact monétaire, c'est-à-dire entre univers symboliques radicalement différents, comme entre des Amérindiens et

⁵ Pour un approfondissement des conséquences relatives au postulat de fongibilité, voir Blanc (2008).

des colons européens, les qualités l'emportent sur la quantité. Le contact met en présence deux univers symboliques tout en les préservant, et ce serait ici une erreur de présumer une fongibilité macroéconomique en dépit de l'infongibilité microsociale. De même, les différences de formes monétaires peuvent avoir des conséquences macroéconomiques visibles, lors de situations de crises en particulier, lorsque certaines formes sont rejetées comme indignes de confiance tandis que d'autres font l'objet d'une volonté unanime de captation. Les formes unanimement recherchées (par exemple, dans un régime d'étalon or, des pièces d'or de titre élevé) perdent en convertibilité à l'égard des autres formes monétaires, tant leurs différences apparaissent irréductibles aux autres espèces.

Ainsi, l'approche ici proposée conduit à réfuter vigoureusement les conceptions de la monnaie qui en font une abstraction impersonnelle et strictement interchangeable, autrement dit un pur chiffre appliqué à de pures quantités dénuées de dimensions qualitatives et qui, par principe, n'aurait pas de limites de conversion, la conversion étant une opération purement technique ne pouvant en orienter les usages. Une piste majeure qu'introduit l'existence de cloisonnements monétaires est la réévaluation critique du rôle de la concurrence entre monnaies, car il est possible de rendre compte d'autres modes d'articulation des monnaies.

Jérôme Blanc, UMR Triangle, Université Lumière Lyon 2

Bibliographie

- Absi Pascale, 2008, « La part du diable : Métal et monnaie dans les mines de Potosi, Bolivie », in : Eveline Baumann, Laurent Bazin, Pepita Ould-Ahmed et *ali* (dir.), *L'argent des anthropologues, la monnaie des économistes*, Paris : L'Harmattan, pp. 97-114.
- Aglietta Michel et Orléan André (dir.), 1998, *La monnaie souveraine*, Paris : Odile Jacob, 398 p.
- Blanc Jérôme, 2000, *Les monnaies parallèles. Unité et diversité du fait monétaire*, Paris : L'Harmattan, 351 p.
- Blanc Jérôme, 2008, « Fongibilités et cloisonnements de la monnaie », in : Eveline Baumann, Laurent Bazin, Pepita Ould-Ahmed et *ali* (dir.), *L'argent des anthropologues, la monnaie des économistes*, Paris : L'Harmattan, pp. 29-54.
- Blanc Jérôme, 1998b, « Les monnaies parallèles : évaluation du phénomène et enjeux théoriques », *Revue d'économie financière*, n°49, pp. 81-102.
- Carsten Janet, 1989, « Cooking money: gender and the symbolic transformation of means of exchange in a Malay fishing community », in : Jonathan Parry et Maurice Bloch (dir.), *Money and the morality of exchange*, Cambridge : Cambridge University Press, pp. 117-141.
- Crump Thomas, 1981, *The Phenomenon of Money*, London : Routledge and Kegan Paul, 366 p.
- Darnis Jean-Marie, 2005, « Glossaire des noms familiers de l'argent », in : Animation de la recherche (ed.), *D'or et d'argent. La monnaie en France du Moyen Âge à nos jours. Cycle de conférences tenues à Bercy entre le 22 octobre 2001 et le 18 février 2002*, Paris : Comité pour l'histoire économique et financière de la France, pp. 119-122.
- Desmedt Ludovic, 2008, « Généalogie d'une monnaie mondiale : aux origines du dollar », in : Eveline Baumann, Laurent Bazin, Pepita Ould-Ahmed et *ali* (dir.), *L'argent des anthropologues, la monnaie des économistes*, Paris : L'Harmattan, pp. 269-289.
- Grosse Robert, 1991, « Peru's Black Market in Foreign Exchange », *Journal of Interamerican Studies and World Affairs*, 33(3), pp. 135-167.
- Guérin Isabelle, 2000, *Pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité. Entre autonomie et dépendance*, Thèse de doctorat, Lyon : Université Lumière Lyon 2, 627 p.
- Guérin Isabelle, 2002, « Difficultés de gestion au quotidien : une analyse des pratiques des acteurs », in : Isabelle Guérin et Jean-Michel Servet (dir.), *Exclusion et liens financiers. Rapport du Centre Walras 2002*, Paris : Economica, pp. 200-215.
- Laé Jean-François et Murard Numa, 1985, *L'argent des pauvres. La vie quotidienne en cité de transit*, Paris : Seuil, 218 p.
- Marques-Pereira Jaime et Théret Bruno, 2002, « La couleur du dollar : enquête à la Havane », *Critique internationale*, n°17, pp. 81-103.
- Mélitz Jacques, 1970, « The Polanyi School of Anthropology on Money », *American Anthropologist*, 72(5), pp. 1020-1040.
- Pahl Jan, 2000, « Couples and their Money : Patterns of Accounting and Accountability in the Domestic Economy », *Accounting, Auditing and Accountability Journal*, 13(4), pp. 502-517.
- Parry Jonathan et Bloch Maurice, 1989, « Introduction : Money and the Morality of Exchange », in : Jonathan Parry et Maurice Bloch (dir.), *Money and the Morality of Exchange*, Cambridge: Cambridge University Press, pp. 1-32.

- Polanyi Karl, 1957/1975, « L'économie en tant que procès institutionnalisé », in : Conrad Arensberg et Karl Polanyi (dir.), *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Paris : Librairie Larousse, pp. 239-260.
- Salmona Michèle, 1999, « Anthropologie sociale et clinique des pratiques de l'argent en France », in : Jean-Michel Servet (dir.), *Exclusion et liens financiers. Rapport du Centre Walras 1999-2000*, Paris : Economica, pp. 364-377.
- Servet Jean-Michel, 1978, « "Monnaie-riz" et échanges à volume égal des Diola de Basse-Casamance (Sénégal) », *Cahiers Monnaie et financement*, no 7, pp. 1-27.
- Servet Jean-Michel, 1981, *Genèse des formes et pratiques monétaires*, Thèse de doctorat d'Etat, Lyon : Université Lumière Lyon 2, 494 p.
- Servet Jean-Michel, 1996, « La mémoire monétaire de l'Afrique... et d'ailleurs », *Economies et sociétés* (Relations économiques internationales), série P, 33(1), pp. 87-103.
- Servet Jean-Michel, 1998b, « Démonétarisation et remonétarisation en Afrique. XIXe et XXe siècle », in : Michel Aglietta et André Orléan (dir.), *La monnaie souveraine*, Paris : Odile Jacob, pp. 289-324.
- Servet Jean-Michel, 2006, *Banquiers aux pieds nus. La microfinance*, Paris : Odile Jacob, 511 p.
- Simmel Georg, 1900/2007, *Philosophie de l'argent*, Paris : PUF, 662 p.
- Singh Supriya, 1997, *Marriage Money. The Social Shaping of Money in Marriage and Banking*, London : Allen and Unwin, 198 p.
- Thaler Richard H., 1991, *Quasi Rational Economics*, New York : Russel Sage Foundation, 367 p.
- Toren Cristina, 1989, « Drinking cash : the purification of money through ceremonial exchange in Fiji », in : Jonathan Parry et Maurice Bloch (dir.), *Money and the morality of exchange*, Cambridge : Cambridge University Press, pp. 142-164.
- Vallat David, 1999, *Exclusion et liens financiers de proximité (financement de micro-activités)*, thèse de doctorat, Lyon : Université Lumière Lyon 2, 523 p.
- Weber Florence, 2006, « Séparation des scènes sociales et pratiques ordinaires du calcul économique », in : Natacha Coquery, François Menant et Florence Weber (dir.), *Ecrire, compter, mesurer. Vers une histoire des rationalités pratiques*, Paris : Rue d'Ulm, pp. 66-85.
- Zelizer Viviana, 1994a/2005, *La signification sociale de l'argent*, Paris : Le Seuil, 348 p.